

Lettre ouverte à la Rectrice de l'académie de Strasbourg

Madame la Rectrice, souhaitez-vous museler les Comités d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail?

Strasbourg, le 3 octobre 2019,

Madame la Rectrice,

Les organisations syndicales ci-dessous signataires, représentant plus de 87 % des personnels de l'académie, vous demandent, par cette lettre ouverte, si la politique académique mise en œuvre par vos services et par les deux Inspections d'académie du Bas et du Haut-Rhin a pour but de museler les CHSCT.

Depuis plusieurs mois, nous ne pouvons que déplorer les multiples freins mis au travail et au fonctionnement des CHSCT :

- interdiction formulée abruptement par l'inspectrice d'académie du Bas-Rhin de plus de trois visites d'établissement par année, alors que les années précédentes avaient vu jusqu'à dix visites,
- effacement subreptice des noms des établissements visités dans les préconisations mises en ligne par l'IA 67 sur le site académique, alors que l'inspectrice d'académie du Bas-Rhin s'était engagée au cours du CHSCTD du 14 mars dernier à renoncer à cet anonymat contraire au principe de la libre information des personnels,
- absence de certains comptes rendus de visite du site de l'IA 68,
- absence de réponse des deux inspectrices d'académie aux courriers des secrétaires de CHSCTD.

Ces événements récents se doublent de l'absence déjà ancienne des inspectrices d'académie aux CHSCTD et de vous-même au CHSCTA, absences répétées qui accentuent l'impression d'une bien médiocre considération de nos travaux. Pourtant les CHSCT constituent un rouage essentiel du dialogue social et de la lutte contre les discriminations dont vous proclamez qu'ils sont au cœur de votre action. Les visites d'établissement sont la cheville ouvrière des CHSCT car elles permettent à la fois de mesurer sur le terrain les risques sanitaires (parmi lesquels les risques psycho-sociaux, en constante progression) et les risques concernant la sécurité et l'hygiène de tous : personnels et usagers ; le cas échéant, elles permettent aussi d'en alerter l'administration.

Nous ne pouvons croire, Madame la Rectrice, que les conditions de travail des personnels ne sont pas au centre de vos préoccupations et qu'en muselant les CHSCT, vous souhaitez affaiblir les organisations syndicales qui les composent et qui les défendent.

Toutes ces raisons nous conduisent à vous demander de recevoir les organisations syndicales signataires dans les plus brefs délais.



FSU 67 et 68



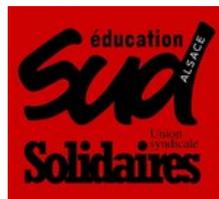
SE-UNSA Alsace



SGEN-CFDT Alsace



SNUDI-FO 67



SUD- Éducation Alsace



CGT- Éducation Alsace